

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Créancecy

**dossier n° DP 021 210 20 B0003**

date de dépôt : 17 mars 2020

demandeur : **SAS ALTITUDE FIBRE 21,**  
**représenté par Monsieur ILHAM DJEHAICH**  
 pour : **Pose d'une armoire de rue RAL 6009.**  
**Une haie sur treillis sera posée par la mairie**  
**afin de masquer l'armoire de rue.**

adresse terrain : **24 rue du Chêne, à Créancecy**  
**(21 320)**

**ARRÊTÉ**

**A2020-26**

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable  
 au nom de la commune de Créancecy**

**Le maire de Créancecy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 17 mars 2020 par SAS ALTITUDE FIBRE 21, représenté par Monsieur ILHAM DJEHAICH demeurant 7B rue Marguerite Yourcenar, à Dijon (21 000);

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la pose d'une armoire de rue RAL 6009.  
Une haie sur treillis sera posée par la mairie afin de masquer l'armoire de rue ;
- Sur un terrain situé 24 rue du Chêne, à Créancecy (21 320) ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie de l'avis de dépôt en date du 17 mars 2020 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 juillet 2004, modifié et révisé le 13 décembre 2012 ;

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France en date du 14 mai 2020, assorti de prescriptions ;

Considérant que le projet est aux abords des monuments historiques suivants : le Château – l'Église ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur des monuments historiques mais qu'il peut cependant y être remédié ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

Prescriptions de l'UDAP jointes au présent arrêté ;

Fait à Créancecy, le 11 juin 2020

Le maire,

Jocelyn CHAPOTOT





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Côte-d'Or

**MAIRIE DE CREANCEY**  
**Rue de l'église**  
**21320 CREANCEY**

Dossier suivi par : Virginie BROUTIN

Objet : demande de déclaration préalable

A Dijon, le 14/05/2020

numéro : dp21020b0003

adresse du projet : 21320 CREANCEY

nature du projet :

déposé en mairie le : 17/03/2020

reçu au service le : 03/04/2020

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Château - Eglise

demandeur :

ALTITUDE FIBRE 21

M DJEHAICH Ilham

7 B Marguerite Yourcenar

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques désignés ci-dessus. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

Sur compléments reçus le 30/04/2020, vu la proximité avec cle MH et l'environnement paysager le masque végétal sera sur les 3 faces afin de diminuer l'impact visuel de l'équipement technique.

L'architecte des Bâtiments de France

Virginie BROUTIN

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.